



Comité Stratégique
de Filière Bois

Plan de relance de l'économie : analyse des enjeux de relocalisation spécifiques à la filière bois française

Mai 2020

1. Enseignements quant à la résilience et à la criticité de l'ensemble des chaînes de valeur de la filière bois dans la crise Covid 19

-> **Présentation de la filière :**

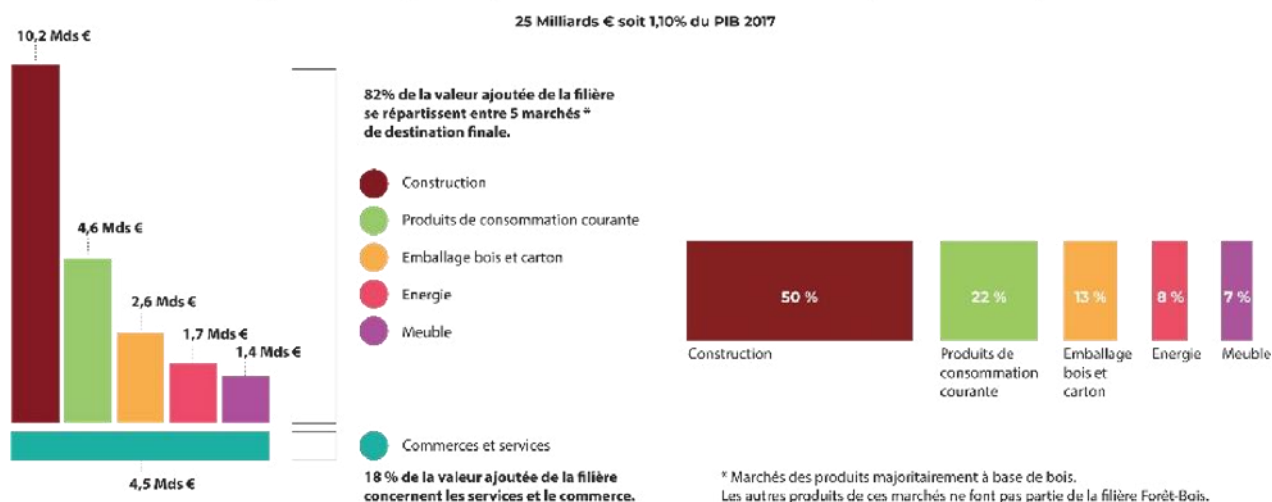
Une ressource nationale bois unique et abondante issue de la forêt française

Et une filière industrielle caractérisée par plusieurs familles de produits avec des chaînes de valeur distinctes : industries de première transformation du bois ; industries de seconde transformation du bois, produits manufacturés à base de bois, production d'énergie à base de bois

> **Contribution de la filière bois à la richesse nationale :**

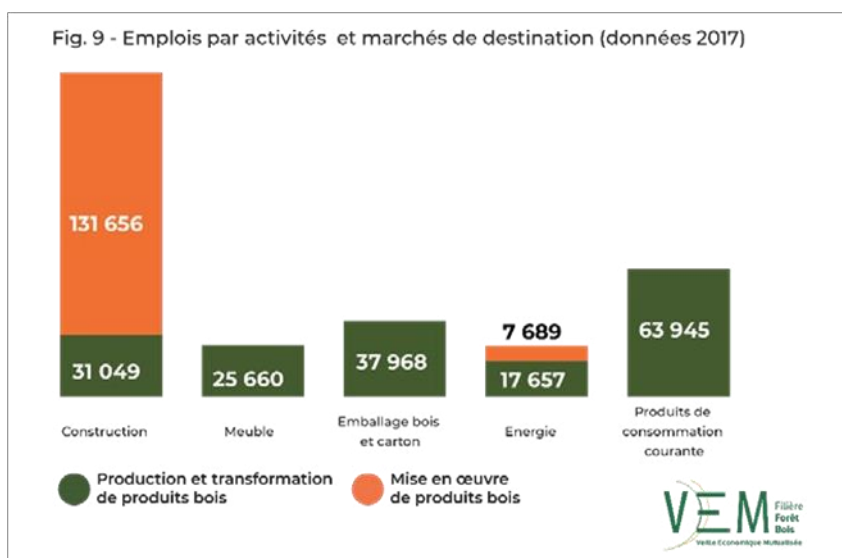
24,9 milliards d'euros de valeur ajoutée, soit 1,1% du PIB 2017 quand l'industrie française, dans son ensemble, représente 12,7% du PIB.

Fig. 4 - Valeur ajoutée par marché de destination finale (données 2017)



> **Contribution de la filière au nombre total d'emplois directs et indirects de la France :**

La filière concentre **378 000 emplois directs** (équivalents temps-plein), soit 1,4% de la population active et l'équivalent de **12,4% des emplois industriels français**.



> Impacts de la crise Covid sur les chaînes de valeur de la filière bois et criticité de la filière pour la Nation :

La filière bois satisfait simultanément plusieurs marchés indépendants. Cela minimise les risques structurellement et permet de disposer de supports pour le maintien de certaines activités lors d'aléas de conjoncture (dans une proportion très variable selon les branches).

L'arrêt quasi total des activités générales de mise en œuvre du BTP, du fait des difficultés à concilier les barrières sanitaires et une coactivité à multiples-acteurs sur les chantiers ou les sites, a toutefois lourdement pesé sur l'activité la chaîne de valeur de la construction durable bois.

De même l'arrêt des grandes industries nationales (automobile, aéronautique, nautique, etc), la limitation des services du commerce et de la distribution « non vitaux » a contraint l'activité de production des biens de consommation en bois.

Pour ces grands marchés de débouchés, c'est le soutien à la demande qui est critique.

Pour autant l'emballage en bois, la pâte pour papiers et cartons (emballages alimentaires, hygiène, papiers pour masques, boîtes et notices de médicaments...), les celluloses de spécialités pour le médicament et les industries alimentaires, les cercueils, les industries du contreplaqué, la gestion forestière.....ont fait preuve de volontarisme et ont soutenu très activement leur activité durant la crise et contribué positivement à trouver en France de la résilience aux chocs induits par le Covid.

En termes d'appréciation de sa criticité, la filière bois s'est ainsi révélée être un secteur essentiel pour le bon fonctionnement des secteurs d'importance vitale pour la Nation (alimentation, santé, énergie, gestion de l'eau), pour le court et moyen terme.

Ceci par les effets combinés de son poids économique (*qui pourrait être accru, cf ci-dessous l'analyse des enjeux de relocalisation*), de sa résilience à des chocs exogènes, des bénéfices d'interdépendance maîtrisée qu'elle apporte aux secteurs vitaux et par sa réactivité (*capacité à répondre rapidement*).

2. Analyse des potentialités de relocalisation pour une filière bois stratégique et à intérêt national.

> Les constats :

La filière bois présente un déficit de balance commerciale, stabilisé mais récurrent dans le temps, alors même que la France possède la 4^{ème} ressource forestière de l'UE, traduisant **un enjeu élevé de potentialisation des atouts de la filière bois nationale, dont l'importance du bon fonctionnement est mis en relief notamment par ses services rendus lors de la crise du Covid .**

Ce déficit moyen constaté de la balance commerciale bois dans sa globalité est de 6,4 Mds sur 2013-2017 ; il montre la possibilité pour le marché domestique d'absorber, même hors crise, une augmentation de production nationale.

Ce qui est notable, c'est que la moitié des importations françaises, tous produits, proviennent de seulement cinq pays : 19 % d'Allemagne, 11 % d'Italie, 8 % de Belgique et d'Espagne et 7 % de Chine. Et que les quatre premiers pays européens absorbent aussi la moitié des exportations avec respectivement 17 %, 10 %, 10 % et 13 %. La Chine n'achète que 3 % du total, avec toutefois des points de tension spécifique, par exemple sur la matière première chêne (jusqu'à 30% de la ressource).

Ce solde commercial est particulièrement déficitaire avec l'Allemagne et l'Italie à respectivement -1,63 Md€ et -0,92 Md€, et juste équilibré avec l'Espagne.

Relocaliser pour produire en France questionne donc des écarts existants de facteurs de production influant sur la compétitivité entre acteurs intra-européens, et les leviers efficaces à actionner pour réduire ces écarts pour un gain de compétitivité nationale.

Même si 60% de la production est française, la consommation française en produits transformés du bois ou à base de bois est réalisée pour 40%, sur des produits d'importation, très majoritairement proche européens, traduisant une marge de couverture supplémentaire potentielle existante.

Par ailleurs, cette filière satisfait simultanément plusieurs marchés indépendants les uns des autres. Cela minimise les risques et permet de disposer de relais de croissance sur de nouveaux marchés (chimie verte ...).

La forêt française constitue un socle d'indépendance pour la filière, dont le bois est la matière première essentielle aux besoins nationaux. Elle fournit une grande partie des volumes de bois transformés en France. Cette part est de 88 % pour le bois d'énergie, 63 % pour le bois d'œuvre mais seulement 40% pour le bois d'industrie (en prenant en compte un bien intermédiaire comme la pâte à papier).

La filière bois d'industrie est très ouverte aux échanges internationaux tant en importation qu'en exportation, ce qui explique un pourcentage plus faible. Elle a également comme caractéristique, notamment dans le secteur de la pâte de cellulose, d'être tributaire de producteurs extra européens (Amérique Latine notamment). Une grande partie des importations concerne les secteurs de la pâte à papier, des papiers cartons et de l'ameublement (représentant en cumul 76% du déficit de la balance commerciale bois).

> *Les propositions : il faut concrétiser une approche pertinente en termes de leviers publics dans le cadre du plan gouvernemental de relance.*

La filière bois, qui s'appuie sur une ressource nationale renouvelable, pèse dans l'économie française. Bien qu'ouverte sur le monde (export de sciages feuillus, meubles, ...) elle satisfait essentiellement son marché domestique et pourrait accentuer ses efforts sur l'amélioration de ses taux de couverture et d'exportation, incluant l'approvisionnement des secteurs d'importance vitale pour la Nation. Notamment à partir des mesures suivantes :

A/Relocaliser signifie augmenter la capacité de production nationale des biens pour lesquels on constate des importations massives et/ou qui contribuent à la transition bas carbone, et pour cela aligner la fiscalité pesant sur les outils de production.

-> **Un levier majeur de relocalisation est la réduction de la fiscalité de production en France, notablement supérieure aux compétiteurs européens, et le suramortissement des investissements d'équipement industriel, dans un écosystème favorable qui viendrait stimuler la compétitivité.**

Soit à réduire la pression (financière et réglementaire) exercée sur les industries françaises existantes, pour la ramener, d'une part, à un niveau au moins identique à celui existant en Europe, et d'autre part, libérer la capacité d'investissement des entreprises/industries

A la lumière du retour d'expérience de la crise Covid19, cet abaissement de l'écart existant sur l'imposition de l'outil de production devrait être aussi rapidement complété par un nouvel encadrement réglementaire des délais de paiement. Ce qui éviterait aux entreprises et fournisseurs un recours coûteux à l'assurance-crédit, de nature à restaurer la confiance et, dans l'intérêt général, limiterait le risque générique « d'effet domino » par fragilisation des trésoreries.

> **Autre levier, le soutien public,- à relancer- , à la cogénération bois dans une enveloppe annuelle de nouveaux projets de 50 à 100 MW dont une tranche dédiée pour les plus petites puissances Elle permet à l'industrie française utilisatrice de bois d'améliorer la création de valeur en France du fait d'un investissement qui permet à la fois la production d'une énergie décarbonée et la valorisation de la chaleur dans un dispositif industriel.**

Conditions préalables : ces tranches de projets respecteront un très haut rendement énergétique (75% minimum), une bonne complémentarité des usages faits des sources d'approvisionnement disponibles à l'échelle de bassins d'approvisionnement ; les parties prenantes industrielles et professionnelles étant consultées à cet effet. Les projets candidats seront appréciés pour leur impact global (approvisionnement de la chaufferie et autres usages).

> **Un autre levier est le recours aux marchés publics, qui sans être en contradiction avec le droit communautaire, doivent encourager la production française en priorisant, par exemple dans le domaine de la construction qui est le principal marché final pour la filière, l'utilisation des matériaux biosourcés et du bois ; également pour les biens de consommation (meubles, papiers bureautiques...)**

B/ Il faut soutenir une compétitivité qui passe par l'augmentation de la récolte de bois et par un accroissement du volume de production des industries du bois en France : ceci suppose donc de rendre la production forestière et la chaîne de mobilisation (exploitation, transport) plus compétitive et de faciliter l'investissement productif.

L'augmentation de la récolte passe par un ensemble de mesures visant à assurer une rentabilité suffisante aux propriétaires, tout en réduisant le prix du bois « rendu usine »

C/ En réfléchissant aux besoins et opportunités futurs, la France doit voir en sa forêt une partie de la solution et imaginer le bois comme la matière 1ere et le matériau le mieux adapté dans la relance de l'économie, la transition écologique et climatique.

Dans cette optique, la France devrait décider d'un système structurel **de soutien à l'investissement en forêt dans le cadre de la relance verte**, s'appuyant ainsi sur un rôle central et durable donné à la forêt sur tout le territoire dans la réalisation de cette relance verte. Celui-ci concrétisé par **un plan de renouvellement forestier massif**, réalisé par plantation et régénération naturelle pour une forêt « en pleine pousse », intégrant aussi l'impérieuse nécessité d'adaptation des forêts françaises au changement climatique (*introduire massivement certaines essences ou variétés plus résistantes*), assurant ainsi la permanence de tous les services économiques environnementaux et sociaux qui lui sont attachés, d'intérêt général pour la Nation.

Une forêt en croissance, convenablement exploitée capte plus de CO2 qu'une forêt laissée en l'état, et en moyenne et supporte la création d'emplois supplémentaires. Ce sont surtout des emplois « de territoires », proches des bioressources qu'ils transforment et donc peu délocalisables.

Le retour d'une partie des recettes des crédits de quotas carbone européens, à raison d'environ 200 millions d'euros par an est identifié comme un levier possible pour l'investissement forestier, et il est réglementairement euro-compatible.

A titre d'indication, et pour l'amont de la filière soit « de la graine jusqu'à la transformation du bois »:

- *La plantation de 10 ha supplémentaire génère un emploi (depuis la graine jusqu'à l'entretien et le suivi de la forêt dans la durée). Soit 10000 emplois pour 100000 ha par an (au-delà des 25 000 ha/an renouvelés en routine actuelle) ;*
- *L'exploitation de 1000 m3 supplémentaires de bois génère un emploi. Soit précisément 10000 emplois supplémentaires pour 10 millions de m3.*
- *La transformation de 10 millions de m3 supplémentaires de bois génère 1.2 milliard d'euros de valeur ajoutée en France*
- *Auxquels viennent ensuite s'ajouter les créations d'emplois et de valeur des fabrications finales des produits à base de bois et, de la mise en œuvre s'agissant de la construction bois.*

D/ Le rebond de la filière passera également par des restructurations, par l'ouverture du capital des entreprises familiales, par des concentrations verticales et ou horizontales, par l'innovation et l'exportation : la constitution d'un Fonds Bois de 3ème génération, bien doté, opéré par BpiFrance, serait d'autant plus pertinent pour l'après Covid 19.

Dans la droite ligne de la transition écologique et bas carbone, la pleine application de ces mesures de relance sur toute la filière pourrait contribuer à créer 50 000 emplois d'ici 2035 et 7,5 milliards d'euros de CA supplémentaires de la filière en 2035. Ce serait, à titre indicatif, pour notre pays, un « enrichissement » annuel potentiel de + 1,7 Milliards d'euros/an supplémentaires à cette échéance (coûts évités), vu sous le seul angle de l'emploi et des dépenses publiques économisées.

En conclusion, la filière bois nationale est un exemple d'économie circulaire, pouvant pleinement contribuer à la relance nationale.

L'amélioration de son potentiel doit être encouragée, par des mesures leviers, au regard des solutions majeures qu'apporte la filière forêt bois à la mise en œuvre de la stratégie bas carbone à l'horizon 2050, passant par la promotion et la valorisation de l'ensemble de sa chaîne de production tous secteurs confondus

La garantie d'existence, en qualité et quantité, d'une matière première, sur tout le territoire, mobilisable dès maintenant, et renouvelable si la plantation et la gestion durable des écosystèmes forestiers nationaux était soutenue par un levier complémentaire d'investissement forestier prévu dans le plan de relance, apporte d'ores et déjà un socle d'indépendance nationale pour la satisfaction des principaux besoins de production et de consommation et d'importants bénéfices environnementaux. Également seules les solutions constructives durables apportées par la filière bois sont de nature à garantir l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 pour le secteur de la construction, passant en 2020 par l'affichage de seuils carbone dans la nouvelle réglementation environnementale du bâtiment (RE 2020).

L'ensemble des mesures leviers ici proposées, sous condition de leur prise en compte dans le plan de relance, sont de nature à améliorer le taux de couverture des besoins nationaux avec des produits fabriqués/transformés en France et en priorisant la ressource forestière nationale, ainsi que le niveau de service rendus aux secteurs essentiels à la Nation, principalement par une augmentation des capacités nationales de production, sous condition de compétitivité plus alignées sur celles de nos challengers européens.

Rédacteur : Jean-Luc Dunoyer, CSF Bois, à partir des nombreuses contributions des représentants des organisations professionnelles de la filière bois